



LOUDES

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2019 sous la Présidence de Jean-Claude EYRAUD, Maire de Loudes

Absents excusés : Marc JOUVE procuracy Robert MERLE ; Elisabeth LOUCAO procuracy Jean-Claude EYRAUD

Absente : Monique LAMY

Secrétaire : Michèle BOYER

Demande subvention contrat 43-11 (Conseil Départemental de la Haute-Loire) - Aménagement locaux scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement doivent être effectués dans le groupe scolaire «Ulysse Rouchon »

Dans le cadre de cet aménagement la commune sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire afin d'obtenir une subvention dans le cadre du contrat 43-11

Communauté d'Agglomération – Fixation du nombre et de la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local.

Monsieur le Maire rappelle que la composition du Conseil Communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT soit selon les dispositions de droit commun ou par accord local.

Le Conseil Communautaire lors de la séance du 23 mai 2019, a émis un avis favorable pour le scénario de l'accord local et a approuvé le nombre de Conseillers Communautaires à 97 avec le maintien de la commune de St Pal de Sénouire ou 96 délégués communautaires après retrait de la dite commune.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émettent un avis favorable sur le scénario de l'accord local proposé par le Conseil Communautaire.

Avenant N°1 de prolongation de la convention de service pour la Bibliothèque communale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention pour une médiathèque municipale de type Point-Lecture conclue entre le Département et la Commune.

La durée initiale de la convention était de 3 ans (à compter du 17/12/2015) l'avenant n°1 prolongera la convention jusqu'en 2021.

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables.